

AMAP Saint-Jacques

Compte rendu de réunion : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

11 janvier 2017

Un grand merci à Thierry et Anne qui ont assuré la prise de note et la rédaction de ce compte-rendu exhaustif !

Présents : Anne D, Anne V, Geneviève, Benoît, Jean-Louis, Aurélie , Nathanaël, Arlette, Adrian, Sylvain, Thierry, Eric, Max, Anne-Cécile, Christelle, Olivier, Sylvie.

soit 17 participants + 7 procurations = **24 votants**.

Signataires supplémentaires pour l'approbation des statuts (AG extraordinaire) : 18 personnes.

Quorum : le nombre d'adhérents au 11/01/2017 étant de 80, le quorum pour l'AG ordinaire (33%) est de :27 adhérent-es ; pour l'AG extraordinaire (50%+1) : 41 adhérent-es.

Le quorum est réputé atteint pour l'adoption des points à l'ordre du jour nécessitant un vote, à savoir la modification des statuts de l'AMAP.

I. Actualités des producteurs

Nathanaël est l'unique producteur ayant pu être présent à l'AG, mais grâce au système de "réfèrent-es producteur-trice" qui se met progressivement en place, il y a des nouvelles de presque tous.

- ***Potager de Bélime, Nathanaël***

Nathanaël emploie deux salariés en CDI à temps plein ainsi qu'un saisonnier. Il dispose de 5 ha pour la culture des légumes et 1,5 ha de verger. Il propose également du pressage de pommes à façon.

Le bilan 2016 est globalement positif, son nombre de paniers commandés étant en légère hausse depuis 1 an et satisfaisant.

- ***Les Jardins d'Ys, Dominique & Stéphane & Patrice? (réfèrent Adrian)***

Depuis l'installation de Stéphane, il n'y a pas beaucoup de changement. Deux salariés ont été partiellement absents cet hiver, rendant l'organisation parfois délicate. Patrice et Dominique proposent une journée porte ouverte samedi 10 juin.

- ***Ferme des Terres Creuses, Patrice (référente Christelle)***

Patrice propose depuis peu des yoghourts nature et aromatisés (myrtilles), lui permettant de valoriser sa production laitière après avoir racheté le matériel d'un ancien producteur.

Les participants constatent que ces yoghourts sont cohérents avec les principes de l'AMAP et n'entrent pas en concurrence avec d'autres producteurs. L'AG accepte par conséquent les nouveaux produits de la Ferme des Terres Creuses.

- ***Le Boulanger d'Opme, Guillaume (réfèrent Philippe)***

Guillaume change de local de fabrication pour un fournil plus spacieux, mais il n'est pas en mesure de proposer ses produits avant plusieurs semaines en raison de travaux d'aménagement.

Il n'a pas été possible d'entrer en contact avec Guillaume depuis son message transmis en début d'année.

L'Assemblée générale lui renouvelle naturellement sa confiance et mandate Philippe pour connaître plus précisément les difficultés auxquelles il fait face ainsi que la durée de son absence

- **Bioverger de Piocel, Laurent (référente Aurélie)**

Corinne et Laurent nous ont transmis un mail :

Nous aurions souhaité aborder qq points dans le tour des producteurs que nous résumerons ci-après :

- ferme Bioverger : c'est fait ! à partir du 2 janvier Corinne est entrée officiellement dans la ferme à titre de conjointe collaboratrice. Nous sommes maintenant 1.5 à gérer la production, la transfo et la commercialisation

- bilan 2016 :

- fin d'année moyenne comme cela était prévisible (aléas climatiques : très faibles taux de pollinisation dus au printemps trop humide) mais la ferme tient bon économiquement grâce à ses productions diversifiées et à son solide réseau qui s'étoffe,

- fréquentation à Saint Jacques : en hausse en nombre et en volume malgré l'absence des oeufs fortement sollicités par les adhérents (celle-ci est liée à notre ancien système de conduite à lot unique qui nous imposait une rupture de 2 mois de production liée à la réforme des poules suivie du vide sanitaire de 4 semaines et à la ré-adaptation du nouveau lot). Bémol, le mode de gestion des contrats est trop contraignant pour nous : absence de visibilité + ajustement individuel tous les 15 jours + gestion compliquée des comptes individuels crédit/débit...

- perspective 2017 : pour faire suite au point précédent, avec un geek nous réfléchissons avec d'autres collègues à la mise en place d'une appli MESAMAP (téléchargeable sur smartphone, tablette, PC,...) qui devrait être bientôt opérationnelle et que nous pourrions vous proposer avec votre accord. En résumé, cette appli permettra aux adhérents de remplir directement en ligne leur contrat qui se mettra à jour dans une banque de données et nous évitera la fastidieuse tâche bimensuelle de saisie et surtout la manipulation monétaire qui est strictement encadrée dans le cadre légal des amaps !!!

- projets 2017 :

- * mise en route d'un nouveau poulailler permettant l'accueil de 2 x 300 pondeuses réparties en 2 lots distincts qui se succéderont tous les 6 mois permettant de lisser les pics et les creux de production d'oeufs (en théorie !!!)

- * plantation nouvelle parcelle de pommiers qui remplaceront progressivement celle trop abîmée par les rats taupiers

- * mise en route (enfin !!) de l'irrigation des fruits rouges

Voilà en qq mots les nouvelles de Piocel ! Bonne AG et à bientôt Corinne & Laurent

- **Laurent Charles – Melilot (référente Aurélie)**

Laurent nous a envoyé un mail :

Le bilan 2016 est médiocre en terme de volumes de production, principalement en raison des conditions climatiques. Laurent a néanmoins pu fournir les deux AMAP et 3 magasins avec lesquels il travaille en parallèle de la vente à la ferme. Il a par ailleurs amorcé une réflexion personnelle, susceptible de déboucher sur une baisse de sa production dans les années futures.

Bonjour à vous

Je ne pourrais malheureusement pas être présent ce soir à l'AG. Un projet en cours d'élaboration m'amène à partir trois jours en Aveyron à partir de cette après midi.

Je tiens avant tout à vous remercier pour tout ce travail bénévole que vous effectuez, qui est pour moi très précieux et je déplore d'autant de ne pas pouvoir participer à cette ag. Je vous accorde en tout cas ma confiance concernant la modification des statuts.

Cette année a été pour moi très médiocre en terme de volume de production, principalement à cause des pluies intensives du printemps dernier qui ont fait verser (coucher) les blés avant qu'ils n'aient le temps d'épier, c'est là un des inconvénients des variétés anciennes qui ont des pailles hautes.

Depuis 16 ans que je fais ce métier, je crois que j'ai réussi, du moins d'un point de vue économique à m'adapter à ces aléas de production : mon autonomie financière et d'approvisionnement, une activité à dimension humaine sont pour moi les clefs de cette adaptation qui me permettent de "tenir" économiquement et mes réseaux de commercialisation (Deux magasins et trois amap plus la vente à la ferme) sont sur ce point aussi des appuis essentiels, notamment "notre" amap qui en terme de volume, de diversité, de régularité est un "débouché" précieux. Elle est tout aussi précieuse d'un point de vue humain et social.

Néanmoins je commence un peu à m'essouffler en terme de dynamique individuel sur la ferme et je démarre cette année une grande réflexion autour de mon travail et plus largement de mes choix de vie, dans laquelle j'aspire à plus de dynamique collective et probablement une diminution de mon activité agricole (en terme de volume et donc de temps investit).

Etant donné le cycle long des cultures que je mets en place ces choix n'auront sans doute pas de répercussion sur mes productions d'ici 2018-2019.

Je vous souhaite une AG agréable ! Laurent CHARLES

- ***Sonia Marsan, la Ferme de Fayet (référente Aurélie)***

Nous avons reçu un message :

Bonjour,

je réponds pour Sonia qui est allée trouver sa famille au Québec (et ne rentre que vendredi...).

Sur la ferme, ça ne va pas trop trop mal, même si l'année 2016 n'a pas été bonne (surtout en raison du printemps pluvieux, avec une mauvaise récolte de foin et des conditions difficiles pour le pâturage => moins de lait, de fromages, de ventes...).

Pour les statuts, je pense que vous avez fait du très bon travail! Nous donnons donc procuration à un membre du collectif d'animation.

Très bonne AG, bien cordialement, Stéphan et Sonia

- ***Ferme des hirondelles, Frédérique (référent Sylvain)***

Frédérique précise simplement qu'aucune mesure particulière vis-à-vis de la grippe aviaire ne lui a été demandé.

- ***Oxalis, Véronique (référente Arlette)***

Véronique revient en février. Sinon, RAS !

- ***Lou pastre, Zoé et Jean-Paul (référente Arlette)***

Le bilan est globalement satisfaisant pour Jean-Paul en ce qui concerne ses activités avec l'Amap. Il est absent à l'AG car en pleine période d'agnelage.

- ***La ferme de Monat, Mireille et Michel (référent Maxime)***

(A compléter) Suite à la mise en place du plan de maîtrise sanitaire (PMS), de la transformation de la fromagerie, Mireille et Michel attendent le feu vert des services vétérinaires pour proposer à nouveau des Saint-Nectaire, sans doute cette année. En attendant, leur lait est toujours récupéré

par Biolait et Mireille poursuit son CDI à l'extérieur.

- ***Pisciculture de Civadoux, Philippe (référént Olivier)***

Philippe a fait face à une charge de travail conséquente en fin d'année 2016 avec le fumage des truites dans des conditions difficiles. Il a donc décidé de faire une pause en janvier

II. Adoption des nouveaux statuts de l'AMAP (AG extraordinaire)

S'ouvre ici l'**AG extraordinaire** qui permet de voter sur la modification des statuts de l'amap.

Les divers documents transmis en début d'année sont synthétisés et les principales propositions de modifications des statuts rappelés, à savoir :

- Abaissement du quorum pour les AG (ordinaire et extraordinaire) afin d'introduire de la souplesse dans le fonctionnement de l'AMAP. Actuellement, le quorum est de 33% pour les AG ordinaires et de 50 % pour les AG extraordinaires et est rarement atteint ce qui, par exemple, bloque la modification des statuts depuis plus de 6 mois, mais empêche également la validation d'aides aux producteurs (derniers exemples en date : pour acheter des parts à Terre de Liens ou pour soutenir Patrice);
- Suppression des procurations qui n'ont pas de sens si la consigne de vote ou l'avis n'est pas donné au préalable ;
- La mise en place d'un règlement intérieur de l'AMAP, destiné à évoluer facilement (en AG ordinaires) et dissocié des statuts de l'AMAP (qui se modifient par AG extraordinaire), qui permet de détailler le fonctionnement de l'amap.

Les échanges portent principalement sur le nombre d'adhérents déterminant le quorum. Suite à la proposition du Collectif de réunir 10% des adhérents (soit 8 personnes pour la situation actuelle à 80 adhérent-es), les avis des participants sont partagés entre ceux souhaitant un quorum plus élevé, permettant de responsabiliser (c'est à dire impliquer) les amapiens sur le devenir de l'association et d'éviter des dérives éventuelles lors des AG, et ceux ne souhaitant pas de quorum afin d'introduire plus de souplesse et de ne pas frustrer les personnes présentes aux réunions, impliquées dans les dossiers d'actualité face aux prises de décisions reportées à cause d'un quorum non atteint (soutien à Patrice et Terre de Liens). L'AMAP a-t-elle des raisons d'exister si moins de 8 personnes sont présentes aux AG ?

Une nouvelle proposition est formulée à l'issue de ces échanges : Quorum déterminé à 6 personnes pour une AG ordinaire, 12 personnes pour une AG extraordinaire.

La proposition est adoptée par 20 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

La modification des statuts dans son ensemble est alors soumise au vote : **la modification des statuts est adoptée par 22 voix pour et 2 abstentions (procurations comprises).**

Afin de dépasser l'obstacle du quorum, et compte-tenu du fait que l'ensemble des adhérent-es est présent-es tous les mercredi lors de la distribution, il est proposé de faire valider les statuts par signature d'une feuille déposée à l'accueil lors des deux prochaines distributions.

=> comme indiqué en introduction, 18 personnes supplémentaires approuvent la modification des statuts, le quorum est atteint, on est à **42 votants** (40 pour et 2 abstentions)

Retour à l'AG ordinaire : approbation du règlement intérieur

Nathanaël demande de spécifier dans le règlement intérieur les horaires d'été : de 18h30 à 19h45. Cette demande est acceptée.

Le règlement intérieur est également adopté à l'unanimité (24 pour).

Il sera disponible en ligne, avec quelques exemplaires papier à l'accueil.

III. Refonte du site internet et forum

Benoît présente à l'assemblée le projet de **nouveau site internet**, qui devrait prochainement être mis en ligne. Benoît met à disposition ses compétences techniques pour développer le site avec une nouvelle formule plus moderne suivant les propositions qui lui seront faites et/ou pour former des volontaires

Le futur site disposera d'un système de gestion standard (Wordpress) et d'une maquette plus moderne. Il sera également plus lisible sur les téléphones portables.

En terme de contenu, il pourrait être intéressant que les producteurs aient leur mot à dire, tant dans les présentations de leurs exploitations qu'en terme d'actualités, d'autant plus que la majeure partie d'entre eux ne disposent pas d'un site internet.

Une nouvelle fonctionnalité verra le jour : **les forums**, permettant de ne pas surcharger les messageries des adhérents d'une part et de cloisonner les sujets d'échanges. Toutes les solutions sont envisageables : accès des amapiens au forum via une inscription par mail, une partie destinée uniquement aux membres du collectif, une autre rendue publique...

Trois personnes se sont impliquées jusqu'à présent dans la mise en ligne des contenus, Sylvie, Patricia et Adrian,. Deux groupes, « site internet » et « Communication », sont sur le point de voir le jour et devraient se réunir prochainement. Toutes les bonnes volontés pour contribuer au site (technique ou contenu) sont bienvenues et sont invitées à le communiquer au collectif.

Benoît suggère notamment que les amapiens laissent parler leur esprit créatif et artistique pour illustrer le règlement par une BD ... De l'inspiration ?!

IV. Proposition d'un nouveau producteur

Des producteurs de kiwis, abricots, huile d'olive viennent ponctuellement dans d'autres amaps. Un producteur de kiwis nous a contactés (et un autre d'huile d'olive). Il n'est pas de la région (Ardèche ?) et viendrait une à trois fois par an livrer les commandes effectuées en amont.

Il serait souhaitable de savoir si l'amap souhaite ce genre de partenariat, pour des questions de principe et sachant que jardin d'Ys propose aussi des kiwis.

L'AG souhaite avoir plus d'informations pour se décider sur la validation de ce(s) producteur(s), notamment sur la localisation qui pose question par rapport aux principes de l'Amap. Personne n'est volontaire pour contacter le producteur ...

Anne-Cécile fait une réponse de courtoisie au producteurs en attendant de voir si quelqu'un s'empare de ce dossier.

Ce sujet devra être réabordé : l'amap souhaite t'elle ce genre de partenariat ou pas avec un producteur non local avant de se mettre en quête de ce type de producteur ?

V. Infos agenda

Le prochain collectif se tiendra le 1^{er} février.

VI. Divers

Anne-Cécile propose que les adhérents apportent des produits à donner (des graines par exemple), non concurrents de ce qu'apportent les producteurs, lors d'une distribution de juin. Personne ne s'y oppose !!

A 22h, après avoir avalé quelques morceaux de cake d'arlette, de chips aux légumes, de saucisson de brebis, l'AG est levée !